

HONORAIRES DE L'AGENCE

Transaction

POUR LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL <i>Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction</i>		
MONTANT DE LA TRANSACTION	MANDAT EXCLUSIF	MANDAT SIMPLE
Jusqu'à 300 000 €	4,00% TTC	5,00% TTC
Jusqu'à 600 000 €	3,75% TTC	4,75% TTC
Et au-delà	3,50% TTC	4,50% TTC
Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), Les honoraires seront à la charge de la partie indiquée ci-contre.		Honoraires à la charge de l'acquéreur (Inclus dans le prix affiché FAI)

Location

UN MOIS DE LOYER CHARGES COMPRISES TTC

Les honoraires sont **partagés** entre le bailleur et le locataire selon la règle suivante :

Part Locataire :	
Honoraires : - de visites, - de constitution de dossier, - de rédaction du bail	12€/m2 TTC
Honoraires d'état des lieux d'entrée	3€/m2 TTC

Part Bailleur :	
Honoraires : - de visites, - de constitution de dossier, - de rédaction du bail	12 €/m2 TTC
Honoraires : - d'état des lieux d'entrée	3€/m2 TTC
Honoraires : - de négociation	Différentiel pour atteindre le loyerCC